

# Vingt actions contre les inondations

## CHASTRE

Parmi les actions prévues, il y a l'introduction d'une prime pour les citoyens et la création d'une zone d'immersion temporaire à la Paroche.

Comment lutter efficacement contre les inondations ? En 2020, un groupe de travail a été mis en place à Chastre, réunissant à la fois des citoyens et des membres des trois groupes politiques représentés au conseil communal.

Les travaux ont évidemment été accélérés après les intempéries de juillet 2021, ce qui a permis une présentation, mardi au conseil communal, de 20 actions déjà menées ou à lancer.

Ces 20 actions ont été présentées par le conseiller Claude Jossart (Chastre@venir) pour celles concernant les cours d'eau – la plupart sont de catégorie 2 et gérés par la Province –, par le nouvel échevin Jean-Marie Thiry (Écolo) pour la partie ruissellements, et pour le reste par le bourgmestre, Thierry Champagne (Chastre 20+), et par

l'échevin Stéphane Colin (Chastre 20+).

1. Identification des points critiques des cours d'eau par débordement, avec une liste par village déjà dressée. Claude Jossart : « On les connaît depuis longtemps, mais de nouveaux viennent s'ajouter avec les dernières inondations ».

2. Réalisation d'une étude globale avec la Province et les Communes de Mont-Saint-Guibert et Walhain. Claude Jossart encore : « Car Mont-Saint-Guibert est en aval. Si on résout un problème en envoyant les eaux chez eux, ça ne va pas... »

3. Une attention particulière portée à l'entretien des cours d'eau, ainsi qu'à la lutte contre les dépôts de déchets.

4. L'étude et la création de zone d'extension de crue, en collaboration avec la Province lorsqu'il s'agit de cours d'eau de catégorie 2. Dans certains cas, les projets sont plus ou moins avancés.

5. L'analyse des ouvrages d'art, « notamment des 58 ponts et passerelles, avec des réparations à réaliser à certains endroits », a encore indiqué Claude Jossart.

6. Une cartographie des zo-



De nouveaux aménagements doivent être réalisés à Chastre.

nes à risques en matière de ruissellements et coulées de boue a été effectuée.

7. Mener une étude avec la cellule Giser ou d'autres experts afin de, a dit Jean-Marie Thiry, « mieux comprendre et analyser les solutions, au cas par cas, sur chaque point noir : pose de fascines, création de retenues d'eau avec des ballots, création de bandes antiérosives, meilleure gestion des entrées de champs et des bosquets... »

8. La prévision des types de plantation chez les agriculteurs est bien avancée.

9. La mise en place d'une concertation avec les agriculteurs, notamment pour éviter la monoculture au printemps.

10. La création de 1 000 mètres de fascines pour 2022 et 2023. Jean-Marie Thiry : « Principalement dans les zones à risques et au niveau des cultu-

res de printemps que sont la pomme de terre, la betterave et le maïs ».

11. Prévoir chaque année la mise en place de nouvelles fascines et l'entretien de celles déjà en place.

12. La création d'une zone d'immersion temporaire du côté de la Paroche.

13. Étudier et améliorer les pratiques agricoles, dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC).

14. La réalisation de travaux en aval pour mieux diriger les eaux et protéger les habitations. Thierry Champagne : « Le but est de diminuer les dégradations causées par les eaux sur son passage ».

15. Création d'une prime de 500€ par an pour protéger l'habitation contre les inondations.

16. Création d'une prime destinée aux agriculteurs

afin d'améliorer les entrées de champs.

17. Recommandations urbanistiques pour les nouvelles constructions, avec la prise en compte des risques d'inondation.

18. Création d'une liste des zones de curage, avec un planning par zone.

19. Prévoir des sacs de sable, avec la mise à disposition de palettes dans les quartiers, pour agir avant les intempéries.

20. Mise en place d'un système d'alerte, via l'utilisation de Be-Alert.

« Toutes ces actions peuvent évoluer, les citoyens peuvent donc nous contacter pour actualiser le plan ou formuler des suggestions », a ajouté le bourgmestre.

Le plan d'actions a été voté à l'unanimité.

PIERRIC BRISON

# Les Ottintois de Coopeos géreront la biomasse

## JODOIGNE

Les travaux vont débiter à la plaine de la Gadale. Sur le principe du tiers investisseur, la Ville a désigné la société qui va chauffer le site.

Cela bouge du côté des préparatifs de l'aménagement de la plaine de la Gadale, à Jodoigne, où sera construit prochainement le nouveau hall sportif, mais aussi la piscine et de nombreuses autres infrastructures sportives. Actuellement, les plannings avec

les entreprises sont en voie de finalisation, et d'ici la mi-mars, les premiers travaux devraient débiter. C'est l'accessibilité au site qui est prioritaire. En effet, on le sait, le terrain est actuellement enclavé et aucun accès digne de ce nom n'existe. Il est donc question de réaliser en premier lieu un accès entre la chaussée de Tirlémont et le chemin Vert. Une fois cet accès praticable, le chantier du hall sportif pourra commencer.

L'ensemble du site de la Gadale sera équipé d'un chauffage à la biomasse. La Ville a opté pour le principe du tiers investisseur et c'est la société

ottintoise Coopeos qui a été choisie. Il s'agit d'une coopérative citoyenne qui valorise les ressources locales de bois pour chauffer les entreprises, écoles, communes et collectivités.

À travers ses missions et ses valeurs, Coopeos a pour ambition de montrer qu'un autre modèle d'entreprise est possible et d'être un levier de changement vers une société plus durable, participative et équitable. À Jodoigne, Coopeos va construire la chaudière mais aussi, et surtout, la gérer. La Ville a en effet préféré laisser le soin à un spécialiste du genre, vu les technologies spécifiques utilisées.

Une gestion en garantie totale d'une durée de 15 ans, qui comprend l'approvisionnement de la chaudière et le suivi des installations techniques. Depuis 2015, Coopeos, ce sont 26 chaufferies, 560 tonnes de déchets verts valorisés, 2 000 personnes sensibilisées et 3 200 tonnes de CO<sub>2</sub> évité par an.

Concernant la nouvelle piscine, les avis de la fonctionnaire déléguée et du fonctionnaire technique sont attendus d'ici quelques jours, dans le cadre des demandes de permis d'urbanisme et d'environnement.

LAURENT SAUBLENS